



« Association Des
Opposants à la
Carrière de
Semondans »

- RNA n° W252001378 -
- SIREN 840 899 462 -

Invitation à l'Assemblée Générale de l'ADOCS



site/blog : <http://carriere.semondans.blog.free.fr>

Depuis plus de 8 ans, 947 riverains, soucieux de leur patrimoine, s'opposent au projet de carrière de Semondans et répètent, preuves à l'appui, que ce projet privé est inutile, nuisible et dangereux.

L'an passé, après que le Préfet du Doubs ait re-signé la dérogation annulée 3 mois avant par la justice, l'Adocs a engagé un 2nd recours contentieux sur ce nouvel arrêté, tout aussi injustifié que le 1^{er}.

Dans la foulée, contre l'avis des riverains et des maires de 6 communes, l'ancien Préfet a même accordé à la SAS Maillard une autorisation de dépôt de déchets inertes « sous l'autocontrôle du carrier »...

Sur le terrain, la SAS Maillard poursuit son projet obscur : acquisition de terrains, chemin d'accès ne respectant pas l'arrêté préfectoral, décapage de surfaces sans attestation requise,...

Le Tribunal Administratif devant prochainement se prononcer sur l'annulation de la 2nde dérogation du Préfet, cette activité subite du carrier laisse penser à une volonté de « passage en force » qui ne trompe personne, ni les riverains, ni les élus locaux, et encore moins le juge : tout ça pour ça !

Plus que jamais, nous devons rester mobilisés, face à un carrier influent et une administration compréhensive.

Les membres de l'ADOCS (475 adhérents votants), les **521 signataires de la pétition « contre le projet de carrière de Semondans »** de nov. 2010, les **369 particuliers ayant déposé un recours gracieux en janv. 2016** et bien sûr les nouveaux riverains opposés à ce projet, **sont invités** à :

L'ASSEMBLEE GENERALE annuelle de l'ADOCS

- **Samedi 09 février 2019 à 10H00** -
à la salle André Parrot à Desandans

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral ; rapport d'activité ; rapport financier
- Election du comité d'administration
- **Projets d'action 2019 / témoignages / débats**

Un pot de l'amitié sera offert à la fin de la réunion.

A bientôt.



Le comité de l'ADOCS

Interlocuteurs-relais de l'ADOCS dans chacun des villages impactés :

- **AIBRE** : D. SCHLATTER / M. GAILLARDET / J. EPAILLY / J. JACOUTOT
- **DESANDANS** : J.P. VUILLEMIN
- **SEMONDANS** : H. BORTOLOTTI
- **LE VERNY & CHAVANNE** : D. HUGUEL
- **TREMOINS** : S. BALLAY

LA LUTTE - CONTRE CE PROJET NUISIBLE, DANGEREUX & INUTILE - CONTINUE

**Pour préserver la qualité de vie dans nos villages et leurs environs,
venez nombreux à l'Assemblée Générale de l'ADOCS**

(en cas d'empêchement, faites-vous représenter par un membre de l'ADOCS de votre choix, en lui remettant le bon de pouvoir ci-dessous)



POUVOIR pour Assemblée Générale Ordinaire de l'ADOCS le 09 février 2019

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

membre de l'association **ADOCS**, donne pouvoir au membre dénommé ci-après :

Mr ou Mme (Nom Prénom) :

- pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ADOCS le 03 fév. 2019 à DESANDANS
- pour voter les résolutions et prendre part aux délibérations à l'ordre du jour.

Fait pour valoir ce que de droit, à, le

Signature



Une carrière à Semondans ? Un "Ppin" inacceptable !





« Association Des
Opposants à la
Carrière de
Semondans »

- RNA n° W252001378 -
- SIREN 840 899 462 -

Invitation à l'Assemblée Générale de l'ADOCS



site/blog : <http://carriere.semondans.blog.free.fr>

Depuis plus de 8 ans, 947 riverains, soucieux de leur patrimoine, s'opposent au projet de carrière de Semondans et répètent, preuves à l'appui, que ce projet privé est inutile, nuisible et dangereux.

L'an passé, après que le Préfet du Doubs ait re-signé la dérogation annulée 3 mois avant par la justice, l'Adocs a engagé un 2nd recours contentieux sur ce nouvel arrêté, tout aussi injustifié que le 1^{er}.

Dans la foulée, contre l'avis des riverains et des maires de 6 communes, l'ancien Préfet a même accordé à la SAS Maillard une autorisation de dépôt de déchets inertes « sous l'autocontrôle du carrier »...

Sur le terrain, la SAS Maillard poursuit son projet obscur : acquisition de terrains, chemin d'accès ne respectant pas l'arrêté préfectoral, décapage de surfaces sans attestation requise,...

Le Tribunal Administratif devant prochainement se prononcer sur l'annulation de la 2nde dérogation du Préfet, cette activité subite du carrier laisse penser à une volonté de « passage en force » qui ne trompe personne, ni les riverains, ni les élus locaux, et encore moins le juge : tout ça pour ça !

Plus que jamais, nous devons rester mobilisés, face à un carrier influent et une administration compréhensive.

Les membres de l'ADOCS (475 adhérents votants), les **521 signataires de la pétition « contre le projet de carrière de Semondans »** de nov. 2010, les **369 particuliers ayant déposé un recours gracieux en janv. 2016** et bien sûr les nouveaux riverains opposés à ce projet, **sont invités** à :

L'ASSEMBLEE GENERALE annuelle de l'ADOCS

- **Samedi 09 février 2019 à 10H00** -
à la salle André Parrot à Desandans

L'ordre du jour est le suivant :

- Rapport moral ; rapport d'activité ; rapport financier
- Election du comité d'administration
- **Projets d'action 2019 / témoignages / débats**

Un pot de l'amitié sera offert à la fin de la réunion.

A bientôt.



Le comité de l'ADOCS

Interlocuteurs-relais de l'ADOCS dans chacun des villages impactés :

- **AIBRE** : D. SCHLATTER / M. GAILLARDET / J. EPAILLY / J. JACOUTOT
- **DESANDANS** : J.P. VUILLEMIN
- **SEMONDANS** : H. BORTOLOTTI
- **LE VERNY & CHAVANNE** : D. HUGUEL
- **TREMOINS** : S. BALLAY

LA LUTTE - CONTRE CE PROJET NUISIBLE, DANGEREUX & INUTILE - CONTINUE

**Pour préserver la qualité de vie dans nos villages et leurs environs,
venez nombreux à l'Assemblée Générale de l'ADOCS**

(en cas d'empêchement, faites-vous représenter par un membre de l'ADOCS de votre choix, en lui remettant le bon de pouvoir ci-dessous)



POUVOIR pour Assemblée Générale Ordinaire de l'ADOCS le 09 février 2019

Je soussigné(e) (Nom Prénom) :

membre de l'association **ADOCS**, donne pouvoir au membre dénommé ci-après :

Mr ou Mme (Nom Prénom) :

- pour me représenter lors de l'Assemblée Générale de l'ADOCS le 03 fév. 2019 à DESANDANS
- pour voter les résolutions et prendre part aux délibérations à l'ordre du jour.

Fait pour valoir ce que de droit, à, le

Signature



